



V006 : DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE PREALABLE

A remettre au coordinateur de voirie avant toute demande d'arrêté au service ODP de la ville de Thouars

Demande de Permission de voirie	
Demande d'accord technique préalable	

	BENEFICIAIRE	EXECUTANT (Entreprise chargée des travaux)
Raison sociale ou Nom		
Adresse		
Nom du représentant		
Téléphone		
Mail		
Dates prévisionnelles des travaux		

LOCALISATION DES TRAVAUX		
Commune :	Du n° :	Au n° :
Adresse :		
Complément d'adresse :		

NATURE DES TRAVAUX				
ELECTRICITE	GAZ	TELECOM	ASSAINISEMENT	EAU POTABLE
POSE DE CONDUITE	BRANCHEMENT	AUTRES :		

TYPE DE TRANCHEES		
TRANCHEE LONGITUDINALE	TRANCHEE TRANSVERSALE	TRANCHEE DE FAIBLE DIMENSION

DOMAINE PUBLIC OCCUPE		
ACCOTEMENT	TROTTOIR	VOIE DE BUS
CHAUSSEE	BANDE/PISTE CYCLABLE	STATIONNEMENT

MODIFICATIONS DE LA CIRCULATION SOUHAITEE		
RUE BARREE	TRAVERSEE PAR / CHAUSSEE	ALTERNAT
DEMANDE DE CONSTAT CONTRADICTOIRE DES LIEUX		

DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE / ACCORD TECHNIQUE PREALABLE		
PIECES A FOURNIR	OUI	NON
Imprimé normalisé de demande de permission de voirie*		
Plan de situation* : (type plan de ville) comportant le nom de la commune, le nom de la voie, le n° d'adressage.		
Plan coté à une échelle convenable* : pour la compréhension du projet		
Un mémoire explicatif décrivant les travaux* : nature de l'occupation, conditions d'exploitation de l'ouvrage et le mode d'exécution, la date et les délais		
Documents permettant de juger de l'esthétisme des affleurements* : nature et qualité des matériaux, couleur, aspect de surface, conditions d'implantations		
Note de calcul* : justification de la résistance et de la stabilité des ouvrages et installations		
Coordonnées* : Coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs		
Définition* : mesures d'entretien ultérieurs à l'ouvrage		
Coordonnées* : une ou plusieurs personnes d'astreinte pendant les travaux		
Engagement : payer la redevance éventuelle d'occupation du domaine public		
Je m'engage à acquitter le droit communal pour l'occupation du domaine public (0,57 euros le m2 / jour – décision de Mr le Maire du 06 décembre 2022).		
*Pièces jointes obligatoires		

A, le
Signature,

Les données à caractère personnel collectées vous concernant sont destinées à la ville de Thouars pour la durée nécessaire à l'accomplissement des formalités administratives et légales, relatives à votre demande. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et à la portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à RGPD@thouars.fr